

DOCUMENT DESCRIPTIF DE PROJET

DE REDUCTIONS D'EMISSIONS EN ELEVAGES BOVINS ET DE GRANDES CULTURES (CARBON AGRICULTURE)

Méthode Carbon Agri

La méthode Carbon Agri explicite les exigences applicables aux projets de réductions d'émissions (au sens de la réduction des quantités de gaz à effet de serre anthropiques évités ou séquestrés) en agriculture, dont la façon d'évaluer les réductions d'émissions ainsi que les modalités de fonctionnement d'un projet.

Il s'agit d'une méthode multi-leviers visant à comptabiliser les réductions d'émissions permises par la mise en œuvre des pratiques permettant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'augmentation du stockage du carbone dans les sols et la biomasse dans des exploitations agricoles localisées en France.

Fiche d'identité du projet

Nom du projet	FCAA-N°1
Localisation	FRANCE
Description du projet	Mise en œuvre de la méthodologie CARBON AGRICULTURE par 301 agriculteurs. En moyenne les éleveurs mettent en œuvre 4.6 nouvelles pratiques dans leur exploitation.
Réductions d'émissions totales générables	137 936 tCO ₂
Indice des co-bénéfices	A l'échelle du projet global, l'ensemble des indicateurs environnementaux sont améliorés avec comme principaux indicateurs : L'entretien de la biodiversité en eq. ha/ha : +2% Stockage de carbone/ha : +9% Bilan azote kgN/ha : -9% Consommation d'énergie en MJ/ha : - 8%
Porteur de projet ou Mandataire	FCAA
Coordonnées	Courriel : Catherine.Brocas@France-carbon-agri.fr Téléphone : 06 48 27 30 59

1. LE PORTEUR DE PROJET OU LE MANDATAIRE

Mandat [LE CAS ÉCHÉANT]

Conformément au [référentiel du label Bas-Carbone](#), si un Mandataire effectue la demande de labellisation au nom et pour le compte d'un ou plusieurs Porteur(s) de projet individuel(s), fournir au dossier de demande [\[document 0\]](#) :

- Un document listant le(s) projet(s) individuel(s) connu(s) à date : nom et localisation(s) du ou des projet(s), identité et contact du ou des propriétaire(s).
- Un document attestant du mandat détenu par le Mandataire signé par le(s) propriétaire(s), de l'engagement à maintenir l'état boisé du futur projet pendant au moins 30 ans et à accepter les contrôles éventuels de l'Autorité. Ce document doit comporter les mentions obligatoires suivantes :

« Conformément au référentiel du label Bas-Carbone, je reconnais que :

- Le Mandataire est l'unique interlocuteur de l'Autorité et les rapports existant entre lui et le(s) propriétaire(s) ne relèvent pas de la responsabilité de l'Autorité ;
- La conformité du ou des projet(s) individuel(s) au référentiel du label Bas-Carbone est contrôlée au préalable de son ajout par le Mandataire, sans préjudice des résultats de l'instruction par l'Autorité.

Par ailleurs, en tant que propriétaire, je m'engage à :

- Maintenir l'état boisé du futur projet pendant au moins 30 ans pour garantir les réductions d'émissions qui pourraient être générées par celui-ci.
- Accepter les contrôles aléatoires éventuels de l'Autorité à tous les stades de mon projet ainsi que leurs résultats. »

Statut juridique

Préciser le statut juridique du porteur de projet ou du mandataire :

Association

Identité

☐ Le Porteur de projet ou le Mandataire est une personne physique

Civilité (*le cas échéant*) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

☒ **Le Porteur de projet ou le Mandataire est une personne morale**

Numéro SIRET (14 chiffres) : 88067808100

Raison sociale : France Carbon Agri Association

Appellation commerciale (*le cas échéant*) :

Nom et prénom du représentant légal : BONNEAU Marie-Thérèse

Qualité : Présidente

Nom et prénom du représentant du projet (*si différent*) : Catherine BROCAS

Fonction du responsable du projet (*si différent*) : Responsable projet Carbone

Coordonnées (personne physique ou morale)

Adresse : 42 RUE DE CHATEAUDUN

Téléphone fixe :

Code postal : 75099

Téléphone portable : 06 48 27 30 59

Commune : PARIS 9

Courriel : contact@france-carbon-agri.fr

2. LE PROJET ET LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Type de projet

Indiquer l'objet du projet (périmètre, leviers visés, etc.) : Il s'agit d'un projet national, qui couvre une large palette de leviers d'action identifiés dans la méthodologie CARBON AGRI. En moyenne les agriculteurs souhaitent mettre en place 4.5 leviers d'action.

1^{ère} thématique : évolution du système fourrager et de l'alimentation du troupeau. Ce sont 55% des leviers d'action choisis par les agriculteurs qui concerne cette thématique :

- la recherche d'autonomie protéique (34%) est l'objectif n°1 par l'implantation de légumineuses (6%), de prairies temporaires et permanentes (8%), la réduction des achats de concentrés et l'optimisation de la ration (7%), la substitution du tourteau de soja par des co-produits locaux du type tourteau de colza (5%), amélioration de la qualité des fourrages (2%), augmentation du pâturage (3%) et par l'autonomie protéique en levier générique (3%).

- L'optimisation de la fertilisation des fourrages et céréales est l'objectif n°2 (14%) par une évolution du matériel d'épandage des effluents d'élevage (3%), l'implantation de cultures intermédiaires (2%), l'optimisation de la fertilisation (7%) et réduire le travail du sol avec le semis-direct (2%).

- L'évolution des paysages est l'objectif n°3 (7%) avec le développement de l'agroforesterie et l'implantation de haies (7%)

2^{ème} thématique : la Consommation d'énergie et la gestion des effluents avec 10% des leviers d'action :

- La réduction de la consommation d'énergie (7%)
- La couverture de fosse et la méthanisation (3%).

Une 3^{ème} thématique autour de la conduite de l'élevage représente 35% des leviers choisis.

- la conduite des génisses pour réduire les effectifs concerne 20% des leviers
- améliorer le bien-être des animaux par l'amélioration de la santé du troupeau et leur logement (9%)
- améliorer la performance génétique et la production (6%)

Indiquer la localisation du projet : Afin de simplifier la déclaration voici une répartition des éleveurs par département : Ain (2) ; Allier (1) ; Ardèche (2) ; Aveyron (3) ; Cantal (1) ; Cher (1) ; Corrèze (9) ; Côte d'Or (1) ; Côte d'Armor (13) ; Finistère (12) ; Haute-Garonne (1) ; Gers (2) ; Ille et Vilaine (47) ; Indre (1) ; Isère (8) ; Landes (2) ; Loire (31) ; Haute-Loire (2) ; Lozère (1) ; Maine et Loire (7) ; Manche (15) ; Haute-Marne (5) ; Mayenne (8) ; Meurthe et Moselle (5) ; Morbihan (4) ; Moselle (2) ; Nièvre (3) ; Nord (29) ; Oise (1) ; Pas de Calais (22) ; Puy de Dôme (3) ; Pyrénées atlantiques (8) ; Haut-Rhin (1) ; Rhône (11) ; Haute-Saône (1) ; Saône et Loire (7) ; Sarthe (7) ; Seine-Maritime (8) ; Somme (1) ; Tarn (1) ; Haute-Vienne (10) ; Yonne (3).

Indiquer le calendrier et la durée de vie du projet :

Notification du projet le 17 février 2020.

Le diagnostic initial CAP'2ER® a été réalisé courant 2020. Sur la base des résultats CAP'2ER®, le conseiller a élaboré un plan d'action carbone et a évalué son impact environnemental avec l'outil de simulation de CAP'2ER®. Ainsi, le gain carbone potentiel a été mesuré spécifiquement pour tous les élevages qui ont fait le choix d'un scénario spécifique. De plus, pour ces élevages les indicateurs de cobénéfices ont été évalués.

Le scénario générique a été choisi par 31 agriculteurs et donc un rabais de 10% a été appliqué sur le gain carbone total calculé.

Le projet prendra fin le 17 février 2025. Au cours du 1^{er} semestre 2025, le constat de réalisation et le CAP'2ER® niveau 2 sera réalisé chez tous les agriculteurs afin de préparer le rapport de suivi et l'audit de vérification pour septembre 2025. Cela devrait permettre d'obtenir la reconnaissance des crédits carbone avant fin 2025. Le projet sera vérifié par l'organisme VERITAS.

Dans ce projet collectif, 20 projets sont d'une durée de 4 ans car ils utilisent un CAP'2ER® niveau 2 réalisés en 2019. Les autres projets sont d'une durée de 5 ans.

Indiquer les techniques ou mesures de suivi des gains de la mise en place des plans d'actions : Une visite à mi-parcours (année 2022) sera réalisée pour vérifier la mise en œuvre des pratiques tel que prévue dans le plan carbone élaboré au début du projet (2020).

Conditions d'éligibilité des exploitations et additionnalité

Pour chacune des exploitations concernées par le projet, le Porteur de projet individuel ou le Mandataire vérifie les critères d'éligibilité de la Méthode vis-à-vis du respect de la pression en azote organique inférieure au seuil de 170 kg $N_{organique}$ /ha : [\[document 1\]](#)

En fin de projet, via le rapport de suivi, d'autres critères d'éligibilité seront vérifiés :

- Souscription d'un CEE (pour les exploitants concernés par la souscription d'un CEE antérieurement au démarrage du projet, prévoir un formulaire déclaratif le justifiant)
- Maintien ou accroissement du stock de carbone

Identification technique des exploitations agricoles participant au projet

Nombre d'exploitations agricoles concernées par le projet : 301

Canton	Activité	Si préexistence d'un CAP'2ER® niveau2 Indiquer la date hors spécifique	Choix de référence	Respect du seuil de 170 kg N organique/ ha
SAINT ETIENNE DU BOIS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
REPLONGE	BL	NON	Spécifique	OUI
LAPALISSE	BV	NON	Générique	OUI
SARRAS	BL	NON	Spécifique	OUI
TOURNON SUR RHONE	BL	09/05/2019	Spécifique antériorité	OUI
CEOR SEGALA	BL	NON	Spécifique	OUI
VILLENEUVOIS ET VILLEFRANCHOIS	BL	NON	Spécifique	OUI
LOT ET PALANGES	BL+Bv+CV	NON	Spécifique	OUI
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	BL	NON	Spécifique	OUI
CHATEAUMEILLANT	Bv+CV	NON	Générique	OUI
SEILHAC MONEDIERES	Bv	NON	Spécifique	OUI
UZERCHE	Bv	NON	Spécifique	OUI
UZERCHE	Bv	NON	Spécifique	OUI
UZERCHE	Bv	NON	Spécifique	OUI
NAVES	Bv	NON	Spécifique	OUI
SEILHAC MONEDIERES	Bv	NON	Spécifique	OUI
YSSANDONNAIS	Bv	NON	Générique	OUI
LUBERSAC	Bv	NON	Spécifique	OUI
SEILHAC MONEDIERES	Bv+CV	NON	Spécifique	OUI
IS SUR TILLE	Bv+CV	NON	Générique	OUI
BROONS	BL+Bv+CV	NON	Spécifique	OUI

BROONS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BROONS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
PLENEUF VAL ANDRE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GUINGAMP	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CALLAC	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
MUR DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LOUDEAC	BL+CV	non	Spécifique	OUI
CALLAC	BL	NON	Spécifique	OUI
PLESTIN LES GREVES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LOUDEAC	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MUR DE BRETAGNE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
BROONS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUESNANT	BL+BV+CV	25/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
PLONEOUR LANVERN	BL+CV	NON	Générique	OUI
QUIMPERLE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DOUARNENEZ	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
ROSPORDEN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BRIEC	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
QUIMPERLE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BRIEC	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
PLONEOUR LANVERN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DOUARNENEZ	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CARHAIX PLOUGUER	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CARHAIX PLOUGUER	BL	NON	Spécifique	OUI
SAINT GAUDENS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
PARDIAC RIVIERE BASSE	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
PARDIAC RIVIERE BASSE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GUERCHE DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DOL DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI

COMBOURG	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 2	BL	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 1	BL	NON	Spécifique	OUI
JANZE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
RENNES 3	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 1	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
VITRE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GUERCHE DE BRETAGNE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
COMBOURG	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 1	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DOL DE BRETAGNE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
CHATEAUGIRON	BL	30/05/2017	Générique	OUI
MELESSE	BL+CV	NON	Générique	OUI
GUICHEN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MONTFORT SUR MEU	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MONTFORT SUR MEU	BL+BV+CV	22/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
MONTAUBAN DE BRETAGNE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 1	BL	NON	Spécifique	OUI
BAIN DE BRETAGNE	BL+CV	25/11/2019	Spécifique antériorité	OUI
LUITRE DOMPIERRE	BL	NON	Spécifique	OUI
GUERCHE DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GUICHEN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MONTFORT SUR MEU	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MELESSE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MONTAUBAN DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
JANZE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CHATEAUGIRON	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BAIN DE BRETAGNE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
GUERCHE DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI

GUERCHE DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
RHEU	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 1	BL	NON	Spécifique	OUI
JANZE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
JANZE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
ANTRAIN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 2	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
ANTRAIN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FOUGERES 1	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
Saint-Aubin-du-Cormier	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
VITRE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
VITRE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GUERCHE DE BRETAGNE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DOL DE BRETAGNE	BL+CV	30/04/2020	Spécifique	OUI
MONTFORT SUR MEU	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
VITRE	BL	NON	Spécifique	OUI
CHATRE	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
GRAND LEMPS	BL	08/10/2018	Générique	OUI
GRAND LEMPS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GRAND LEMPS	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
VIENNE 1	BL	NON	Spécifique	OUI
VIENNE 1	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
TOUR DU PIN	BL	NON	Spécifique	OUI
CHARTREUSE GUIERS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MATHEYSINE TRIEVES	BL	NON	Spécifique	OUI
COTEAU DE CHALOSSE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
PAYS TYROSSAIS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
ANDREZIEUX BOUTHEON	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BV+CV	NON	Spécifique	OUI

ANDREZIEUX BOUTHEON	BL	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL+BV+CV	NON	Générique	OUI
BOEN SUR LIGNON	BL+BV	NON	Générique	OUI
MONTBRISON	BL	NON	Spécifique	OUI
MONTBRISON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
ROANNE 1	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
SORBIERS	BL+CV	26/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
SORBIERS	BL	NON	Spécifique	OUI
BOEN SUR LIGNON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL	NON	Spécifique	OUI
MONTBRISON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
COTEAU	BL	NON	Spécifique	OUI
SAINT JUST SAINT RAMBERT	BL	NON	Spécifique	OUI
BOEN SUR LIGNON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
RENAISON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MONTBRISON	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BOEN SUR LIGNON	BL	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
PILAT	BL	NON	Spécifique	OUI
SAINT-CHAMOND	BL	NON	Spécifique	OUI
RENAISON	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FEURS	BL	NON	Spécifique	OUI
SORBIERS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
RENAISON	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
RENAISON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
CHARLIEU	BV+CV	NON	Spécifique	OUI

SAINT PAULIEN	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BRIOUDE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CHIRAC	BL	NON	Spécifique	OUI
LES PONTS DE CE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CHOLET	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CHOLET	BL+CV	25/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
DOUE LA FONTAINE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
SAINT MACAIRE EN MAUGES	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
CHEMILLE MELAY	BL	NON	Spécifique	OUI
CHEMILLE MELAY	BL	NON	Spécifique	OUI
ISIGNY LE BUAT	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
BRICQUEBEC	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
BRICQUEBEC	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
VAL DE SAIRE	BL	NON	Spécifique	OUI
VILLEDIEU LES POELES	BL	NON	Spécifique	OUI
BREHAL	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
TOURLAVILLE	BL	NON	Spécifique	OUI
BREHAL	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
VALOGNES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LA HAGUE	BL	NON	Spécifique	OUI
LA HAGUE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
AGON COUTAINVILLE	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
PONT HEBERT	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
SAINT-LÔ-2	BL	NON	Spécifique	OUI
CHERBOURG OCTEVILLE 3	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BOUMRONT	BV+CV	NON	Générique	OUI
POISSONS	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
VILLEGUSIEN LE LAC	BV+ CV	NON	Spécifique	OUI
VILLEGUSIEN LE LAC	BV	NON	Générique	OUI

VILLEGUSIEN LE LAC	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
GORRON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
GORRON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MAYENNE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MESLAY DU MAINE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
VILLAINES LA JUHEL	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
VILLAINES LA JUHEL	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
ERNEE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
ERNEE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
ENTRE SEILLE ET MEURTHE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
PAYS DE BRIEY	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BACCARAT	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
BACCARAT	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MEINE AU SAINTOIS	BV+CV	NON	Générique	OUI
PLOERMEL	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
GUER	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
PLOERMEL	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
GUIDEL	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
SAULNOIS	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
SAULNOIS	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
LUZY	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
DECIZE	BV+CV	NON	Générique	OUI
CHATEAU CHINON	BV	NON	Générique	OUI
ORCHIES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
WORMHOUT	BL+CV	NON	Générique	OUI
AULNOY LEZ VALENCIENNES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
WORMHOUT	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BAILLEUL	BL+CV	25/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
WORMHOUT	BL+BV+CV	23/05/2019	Spécifique antériorité	OUI

LAMBERSART	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
TEMPLEUVE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
ARMENTIERES	BL+CV	28/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
ORCHIES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
ARMENTIERES	BL+CV	NON	Générique	OUI
TEMPLEUVE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
ORCHIES	BL+CV	06/03/2019	Spécifique antériorité	OUI
SAINT AMAND LES EAUX	BL+BV+CV	NON	Générique	OUI
WORMHOUT	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LAMBERSART	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BAILLEUL	BL+CV	NON	Générique	OUI
BAILLEUL	BL+CV	15/03/2019	Spécifique antériorité	OUI
WORMHOUT	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
WORMHOUT	BL+CV	08/03/2019	Spécifique antériorité	OUI
AVESNES SUR HELPE	BL+BV+CV	27/08/2019	Spécifique antériorité	OUI
BAILLEUL	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BAILLEUL	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
WORMHOUT	BV+CV	NON	Générique	OUI
SIN LE NOBLE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
SAINT AMAND LES EAUX	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
WORMHOUT	BL+BV+CV	NON	Générique	OUI
LAMBERSART	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
WORMHOUT	BL+CV	NON	Générique	OUI
GRANDVILLIERS	BL	NON	Spécifique	OUI
BERCK	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DESVRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
AUCHEL	BL+CV	NON	Générique	OUI
SAINT POL SUR TERNOISE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BEUVRY	BL+CV	06/10/2018	Générique	OUI

FRUGES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LUMBRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
LUMBRES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LUMBRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
DESVRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
DESVRES	BL+CV	25/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
LUMBRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
LUMBRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
HENIN BEAUMONT 1	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
FRUGES	BL+CV	05/03/2019	Générique	OUI
FRUGES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BEUVRY	BL+CV	27/02/2019	Spécifique antériorité	OUI
LUMBRES	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
LUMBRES	BL+BV+CV	22/05/2018	Générique	OUI
SAINT POL SUR TERNOISE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
LUMBRES	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MARCK	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
SAINT OURS	BV	NON	Générique	OUI
SAINT ELOY LES MINES	BV	NON	Spécifique	OUI
ARTIX ET PAYS DE SOUBESTRE	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
BAIGURA ET MONDARRAIN	BL+CV	25/07/2019	Spécifique antériorité	OUI
PAYS DE BIDACHE AMIKUZE ET OSTIBARRE	BL	09/07/2019	Spécifique antériorité	OUI
ORTHEZ ET TERRES DES GAVES ET DU SEL	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MONTAGNE BASQUE	BL	NON	Spécifique	OUI
HENDAYE COTE BASQUE SUD	BL	09/10/2019	Spécifique antériorité	OUI
NIVE ADOUR	BL	NON	Spécifique	OUI
ARTIX ET PAYS DE SOUBESTRE	BV+CV	NON	Spécifique	OUI

COLMAR 2	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
VAUGNERAY	BL	NON	Spécifique	OUI
VAUGNERAY	BL	05/09/2019	Spécifique	OUI
TARARE	BL+BV	NON	Spécifique	OUI
VAUGNERAY	BL	NON	Spécifique	OUI
ARBRESLE	BL	14/08/2019	Spécifique antériorité	OUI
VAUGNERAY	BL	NON	Spécifique	OUI
VAUGNERAY	BL	NON	Spécifique	OUI
VAUGNERAY	BL	NON	Spécifique	OUI
VAUGNERAY	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
THIZY LES BOURGS	BL	NON	Spécifique	OUI
THIZY LES BOURGS	BL	NON	Spécifique	OUI
RIOZ	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
TOURNUS	BV+CV	NON	Générique	OUI
PARAY LE MONIAL	BV	NON	Spécifique	OUI
CLUNY	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
CLUNY	BL	NON	Spécifique	OUI
SAINT REMY	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
AUTUN 1	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
FLECHE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
BONNETABLE	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
LE LUDE	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
MAMERS	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
SAINT CALAIS	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
ECOMMOY	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
CHATEAU DU LOIR	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
DARNETAL	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
BOIS GUILLAUME	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
GOURNAY EN BRAY	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI

SAINT VALERY EN CAUX	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
SAINT ROMAIN DE COLBOSC	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
DIEPPE-2	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
NOTRE DAME DE GRAVENCHON	BL+BV+CV	NON	Spécifique	OUI
OCTEVILLE SUR MER	BL+CV	NON	Spécifique	OUI
SAINT JUERY	BL	NON	Spécifique	OUI
CHATEAUPONSAC	BV	NON	Spécifique	OUI
EYMOUTIERS	BV+CV	NON	Générique	OUI
SAINT YRIEIX LA PERCHE	BV	NON	Spécifique	OUI
BELLAC	BV+CV	01/07/2019	Spécifique antériorité	OUI
EYMOUTIERS	BV	NON	Générique	OUI
EYMOUTIERS	BV	12/12/2019	Spécifique antériorité	OUI
CONDAT SUR VIENNE	BV	NON	Spécifique	OUI
AMBAZAC	BV	NON	Spécifique	OUI
AMBAZAC	BV	NON	Spécifique	OUI
AIXE SUR VIENNE	BV	NON	Spécifique	OUI
AVALLON	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
AVALLON	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
VINCELLES	BV+CV	NON	Spécifique	OUI
MARINGUES	BV	NON	Générique	OUI
TRIVY	BV	NON	Spécifique	OUI

3. INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE

Evaluation des co-bénéfices

Indicateur	Le projet est-il concerné ? Oui ou non	Valeur	Modalité de mesure et de suivi prévue par le projet
Augmentation de la contribution à la biodiversité	Oui	+2%	CAP'2ER®
Réductions des émissions d'ammoniac (qualité de l'air)	Oui	-7%	CAP'2ER®
Réduction de l'excédent du bilan azoté (qualité de l'eau)	Oui	-9%	CAP'2ER®
Réduction de 30 % de la consommation de soja entre les diagnostics de début et de fin de période	Oui	Non évaluée	Cet indicateur sera calculé en fin de projet avec CAP'2ER®
Augmentation de la surface en couverts végétaux	Oui	Non évaluée	Cet indicateur sera calculé en fin de projet avec CAP'2ER®
Augmentation de la production d'énergie renouvelable	Oui	+564%	CAP'2ER®
Diminution du recours à l'irrigation	Non	Non évaluée	Cet indicateur sera calculé en fin de projet avec CAP'2ER®
Augmentation de la commercialisation des produits en circuit court	Non	Non évaluée	Cet indicateur sera calculé en fin de projet avec CAP'2ER®

Autres co-bénéfices au choix :

Réduction de la consommation d'énergie de 8%

4. QUANTIFICATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS GENERABLES PAR LE PROJET

Description technique du projet

Production laitière totale du projet : 167 604 195 litres

Production de viande totale du projet : 5 067 000 kg PV bovin lait et 3 505 000 kg PBVV bovin viande

Surface agricole totale du projet : 33 372 ha

Types de leviers visés : voir le tableau ci-dessous

leviers	Nombre d'éleveurs qui ont choisi le levier	% total leviers
Ajout de lipide dans la ration	1	0%
Améliorer la conduite sanitaire	67	5%
Améliorer la gestion des haies	6	0%
Améliorer la performance génétique	82	6%
Améliorer le logement des animaux pour optimiser la production	54	4%
Améliorer le mode d'épandage des déjections (pendillards, enfouisseurs)	50	4%
Augmentation de la qualité des fourrages	31	2%
Augmentation de l'autonomie protéique	52	4%
Augmenter la durée de pâturage	46	3%
Couverture de fosse de stockage des effluents	10	1%
Développement de l'agroforesterie	10	1%
Implantation de légumineuses en mélange ou en culture pures	81	6%
Planter des cultures intermédiaires	29	2%
Planter des haies sur l'exploitation	63	5%
Planter des prairies temporaires	81	6%
Méthanisation des déjections animales	34	2%
Optimiser la consommation de concentrés	85	6%
Optimiser la fertilisation pour réduire l'usage des engrais minéraux N,P,K	86	6%
Optimiser l'âge au 1er vêlage et la longévité des vaches	163	12%
Optimiser les effectifs de génisses de renouvellement	102	7%
Optimiser les rotations culturales	4	0%
Réduire la consommation de carburant	36	3%
Réduire la consommation d'électricité	71	5%
Remplacement du tourteau de soja par du tourteau de colza ou autres co-produits	62	5%
semis direct	24	2%
Planter des prairies permanentes	23	2%
Optimisation de la teneur en azote de la ration	9	1%
Compostage des déjections	1	0%
TOTAL	1 363	
Nombre de leviers par agriculteur	4.5	

Réductions d'émissions du projet

Estimation du gain carbone total envisagé avec rabais : 137 936 tCO₂

- Réductions d'émissions « empreinte » (gains d'émissions) : 128 144 tCO₂
- Réductions d'émissions « séquestration » : 9 792 tCO₂

Liste des documents à fournir à l'appui de la demande

Type	Document
Si mandat [LE CAS ÉCHÉANT] <i>[document 0]</i>	Liste du ou des projet(s) individuel(s) + lettre attestant du mandat détenu et comportant les mentions obligatoires
Respect du seuil de pression en azote organique [OBLIGATOIRE] <i>[document 1]</i>	Document prouvant le respect du seuil de pression en azote organique de 170 kg $N_{organique}$ / ha pour chaque exploitation

Résumé des documents à fournir :

- ☒ *[document 0]* [LE CAS ÉCHÉANT]
- ☒ *[document 1]* [OBLIGATOIRE]

Merci de nommer les documents sous la forme « *[document X]* ... ». Tout dossier incomplet ne permettra pas son instruction par l'Autorité.

Signature

- ☒ Je reconnais que toutes les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes.
- ☒ Je reconnais avoir pris connaissance de la Méthode Carbon Agri de réductions d'émissions en élevage bovin et grandes cultures ainsi que du référentiel paru au Journal officiel de la République française du 29 novembre 2018 et publiés sur le site officiel du label Bas-Carbone : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>.
- ☒ J'ai connaissance que ce projet, s'il est validé par l'Autorité, vise la certification des réductions d'émissions susmentionnées auprès du label Bas-Carbone, réductions qui seront attribuées après une vérification de documentaire qui sera à ma charge.
- ☒ Je m'engage à accepter les contrôles aléatoires éventuels de l'Autorité à tous les stades du projet ainsi que leurs résultats (en adéquation avec la Section VI du référentiel).

Si mandat :

- ☒ En tant que Mandataire, je reconnais être l'unique interlocuteur de l'Autorité et que les rapports existant entre moi et les propriétaires ne relèvent pas de la responsabilité de l'Autorité.
- ☒ En tant que Mandataire, je m'engage à ce que la conformité des projets individuels au projet collectif soit contrôlée au préalable de son ajout par celui-ci, sans préjudice des résultats de l'instruction par l'Autorité.

Lieu, date

Paris, le 25 janvier 2021

Signature